



Palladuc

Puy de Dôme



Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.



8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent aux champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Geneviève DARRIEUSSECQ,

ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

2020, une année particulière !

Chers habitants de Palladuc,

Une année se termine, sans doute l'une des moins communes que nous ayons tous vécues.

Une élection municipale au mois de mars, renouvelant l'équipe presque au complet, suivie dès le lendemain du confinement total, et ce jusqu'à la fin du printemps.

Les habituels fêtes, rassemblements de l'année interdits ; les occasions ont été limitées pour se retrouver les uns les autres, et prendre contact avec votre nouvelle équipe d'élus.

Une réunion publique a toutefois pu se faire en septembre, et nous avons été touchés par votre large participation. Nous vous y avons exposé les projets à venir, que souhaite mettre en place l'équipe municipale.

Travaux de l'école, aménagement du bourg, entretien des voiries et réseaux, distribution de masques, mais aussi développement de la communication via Internet et réseaux sociaux... même en temps de Covid, nous avons œuvré pour faire vivre la commune, et servir ses habitants.

Vous trouverez dans ce bulletin les actions réalisées et à venir, ainsi qu'une remise à neuf du logo de Palladuc !

Je vous souhaite, et l'équipe municipale à mes côtés, une très belle année 2021.

Dans des conditions revenues à la normale, espérons-le !

Caroline Guélon - Maire



Pourquoi un nouveau logo ?

L'équipe municipale a travaillé à l'élaboration du nouveau logo :

- Changer de logo marque la volonté d'impulser une nouvelle dynamique.
- Ce changement du logo entraîne une refonte des supports de communication et également une nouvelle identité visuelle sur le site internet.

Coordonnées de la Mairie

Tél : 04 73 94 32 41

Site : www.commune-palladuc.fr.

N'hésitez pas à le consulter pour vous tenir informé de l'actualité de votre commune.

 facebook.com/palladuc

 [#palladuc](https://instagram.com/palladuc)

Courriels :

- **Le Maire** : maire@commune-palladuc.fr
- **Relations humaines** : drh@commune-palladuc.fr
- **Communication** : com@commune-palladuc.fr
- **Accueil** : contact@commune-palladuc.fr
- **Comptabilité** : compta@commune-palladuc.fr

Horaires d'ouverture au public

- **Lundi et mercredi** : fermé toute la journée
- **Mardi, Jeudi, Vendredi** : 8h30 – 12 h ; 14 h-17h30



Merci aux personnes ayant participé à l'élaboration de ce bulletin par l'envoi d'informations et de photos.

Conception :  © 04 73 44 45 00

Le conseil Municipal



Caroline GUÉLON
Maire
Bessières



Marjolaine BECHON
1^{er} Adjointe
Redevis



Fabrice CHOSSIÈRE
2^{er} Adjoint
Pubereau



Serge PERCHE
3^{er} Adjoint
Larmentier



Jocelyne TREVY
Conseillère municipale
Sous le Bost



Joël SERVY
Conseiller municipal
La Muratte



Marie-Hélène SALAZARD
Conseillère municipale
Larmentier



Loïc VIJOUX
Conseiller municipal
Lomanie



Michelle TARAGNAT
Conseillère municipale
Le Bourg



Nicolas DUBOST
Conseiller municipal
Les Brousses



Mireille RIGAUDIAS
Conseillère municipale
La Muratte



Serge COGNET
Conseiller municipal
Le Vieux Palladuc



Emilie DIOT
Conseillère municipale
La Jonière



Daniel LEPAK
Conseiller municipal
La Jonière



Dimitri DUZELIER
Conseiller municipal
Forest

■ Finances, économie

- Marjolaine Bechon
- Fabrice Chossière
- Joël Servy
- Daniel Lepak
- Serge Perche
- Mireille Rigaudias

■ Affaires scolaires

- Marjolaine Bechon
- Emilie Diot
- Dimitri Duzelier
- Marie-Hélène Salazard
- Michelle Taragnat
- Jocelyne Trevy

■ Ressources humaines, Affaires sociales

- Marjolaine Bechon
- Serge Cognet
- Mireille Rigaudias
- Jocelyne Trevy

■ Communication, Vie associative

- Fabrice Chossière
- Serge Cognet
- Emilie Diot
- Jocelyne Trevy
- Marie-Hélène Salazard
- Michelle Taragnat
- Dimitri Duzelier
- Joël Servy

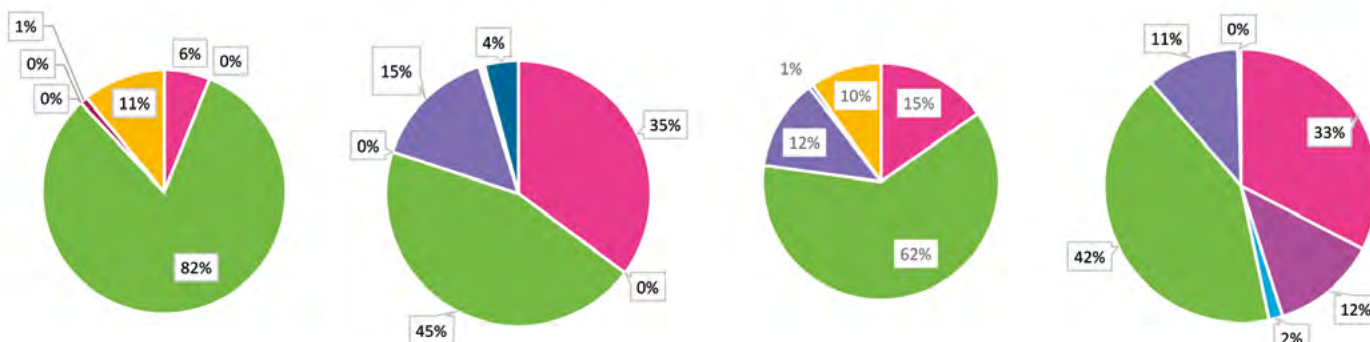
■ Travaux, Aménagement du territoire, Environnement

- Fabrice Chossière
- Serge Cognet
- Nicolas Dubost
- Dimitri Duzelier
- Daniel Lepak
- Serge Perche
- Joël Servy
- Loïc Vijoux



Budget général communal 2020

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
Produits des services, du domaine et ventes diverses		Charges générales		Subventions Région, Département ...		Solde d'exécution de la section	
31 487,00 €		202 467,38 €		36 728,00 €		78 603,47 €	
Impôts et taxes		Charges de personnel		FCTVA. Taxe locale d'équipement		Opérations patrimoniales	
422 617,00 €		258 343,00 €		149 104,47 €		30 000 €	
Dotations, subventions, contributions de l'état		Charges gestion courante		Opérations patrimoniales		Subventions investissement	
59 601,23 €		87 063,71 €		30 000 €		3 888,23 €	
Atténuations de charges		Dotations aux amortissements		Amortissements		Immobilisations, constructions, installations agencements	
5 000,00 €		1 349,00 €		1 349,00 €		100 808,00 €	
		Charges exceptionnelles				Immobilisations en cours, constructions, installations agencements	
		500,00 €					
Résultat antérieur reporté		Atténuations de produits					
56 636,09 €		2 000 €				26 500 €	
		Virement à la section investissement		Virement de la section de fonctionnement		Droits de propriété	
		23 618,23 €		23 618,23 €		1 000,00 €	
Prévisions	510 740,09 €	Prévisions	575 341,32 €	Prévisions	240 799,70 €	Prévisions	240 799,70 €
Réalisations	519 534,67 €	Réalisations	436 325,08 €	Réalisations	335 092,87 €	Réalisations	348 784,99 €

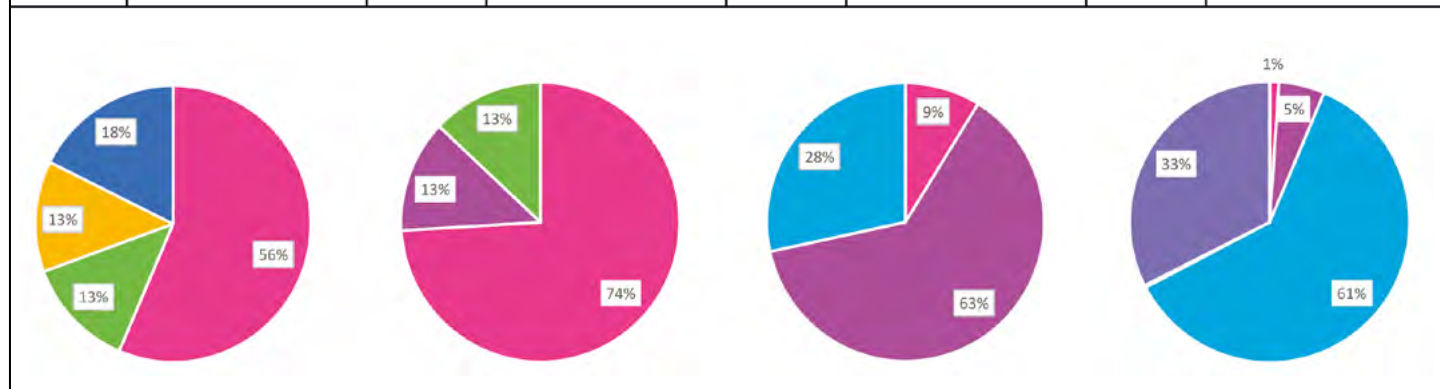


Vote des subventions communales 2020

• AGS Cantine de Palladuc.....	2 500 €	• Amicale des Chasseurs de Palladuc.....	100 €
• Amicale de Redemis.....	80 €	• Corps des Sapeurs Pompiers.....	500 €
• Association Parents d'élèves (APEP).....	300 €	• Palladuc Pétanque.....	80 €
• Comité des Fêtes.....	400 €	• 4X4 Passion.....	170 €
• Coopérative Scolaire OCCE.....	700 €	• Montoncel Racing Compétition.....	170 €
• Echo du Montoncel.....	270 €	• Passion Nez.....	200 €
• Pétanque des Bois Noirs.....	80 €	• Protectrice de la Durolle.....	70 €
• Les Restos du Cœur.....	80 €	• Union Sportive de Palladuc.....	1 000 €
• Ligue Contre le Cancer.....	80 €	• Association Yoga du Montoncel.....	80 €
• ADMR La Durolle.....	60 €	• Imprévus.....	3 000 €

Budget **lotissement communal** 2020

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
Résultat antérieur reporté		Virement à la section investissement		FCTVA. autres réserves		Solde d'exécution de la section	
47 918,88 €		62 918,88 €		12 671,82 €		1 546,82 €	
Variation des stocks de terrains aménagés		Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		Subventions d'investissement		Opération d'ordre de transfert	
11 020,80 €		11 020,80 €		90 485,00 €		7 613,11 €	
Transfert de charges financières		Charges financières				Frais d'études	
11 020,80 €		11 020,80 €				87 849,00 €	
Vente de terrains aménagés				Amortissements		Terrain nu	
15 000,00 €				40 942,00 €		368,00 €	
						Immobilisations en cours, matériel et outillage technique	
						46 721,89 €	
Prévisions	84 960,48 €	Prévisions	84 960,48 €	Prévisions	144 098,82 €	Prévisions	144 098,82 €
Réalisations	69 960,48 €	Réalisations	22 041,60 €	Réalisations	42 488,82 €	Réalisations	93 282,63 €



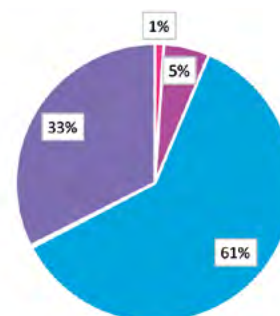
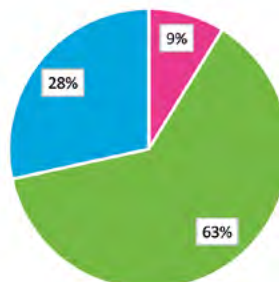
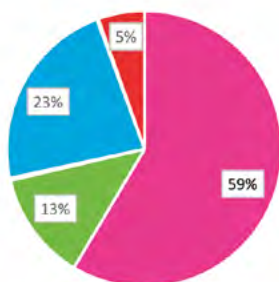
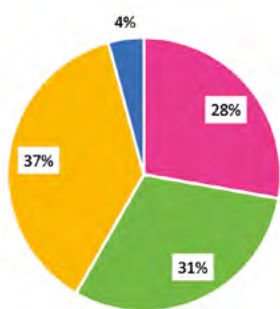
Lotissement La Jonière



2 terrains sont en cours d'acquisition, 7 sont encore disponibles

Budget eau communal 2020

EXPLOITATION				INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
Vente d'eau		Charges générales		FCTVA, autres réserves		Solde d'exécution de la section	
50 000,00 €		105 346,83 €		12 671,82 €		1 546,82 €	
Impôts, taxes et redevances		Charges de personnel		Subventions d'investissement		Opération d'ordre de transfert	
54 900,00 €		23 000,00 €		90 485,00 €		7 613,11 €	
Résultat antérieur reporté		Créances admises en non valeur				Frais d'études	
67 375,72 €		500,00 €				87 849,00 €	
Quote part des subventions		Dotations aux amortissements		Amortissements		Terrain nu	
7 613,11 €		40 942,00 €		40 942,00 €		368,00 €	
		Charges exceptionnelles				Immobilisations en cours, matériel et outillage technique	
		300,00 €					
		Atténuations de produits					
		9 800,00 €				46 721,89 €	
Prévisions	179 888,83 €	Prévisions	179 888,83 €	Prévisions	144 098,82 €	Prévisions	144 098,82 €
Réalisations	183 853,31 €	Réalisations	88 222,68 €	Réalisations	42 488,82 €	Réalisations	93 282,63 €



Tarifs de l'eau et assainissement 2020

Le Conseil Municipal a révisé les tarifs de vente de l'eau en début d'année. Seuls les prix du m³ d'eau et la redevance d'assainissement ont augmenté. Ces nouveaux tarifs ont été mis en vigueur lors de la tarification 2020 :

- Prix du m³ d'eau1,65 €
- Redevance d'assainissement.....1,65 €
- Remplacement compteur gelé..... 100 €
- Déplacement d'un compteur de l'intérieur à l'extérieur du bâtiment.....200 €
- Abonnement au compteur (particulier) 15 €
- Abonnement au compteur (industriel) 80 €
- Branchement au réseau communal..... 250 €
- Fermeture et ouverture de vanne 50 €
- Pose de compteur..... 60 €
- Dépose de compteur..... 30 €

Nouveaux habitants

Le Bourg

- M. Roman ROUSSEAU
- Mme Lucie DE MAXIMY et M. Julien FORESTIER
- Mme Anaïs TOURON et M. Xavier DELENCLOS
- Mme Nacima BACCHIRI et ses enfants
- Mme Charlène POULY
et M. Jean-Baptiste BREMOND
- M. Julien SUET
- Mme Yvonne DA CUNHAT et son fils
- Mme POIRIER CLAVEL

Les Bourniers

- M. Alexis DEBRIENNE

La Croix de l'Alizier

- Mme Marguerite DE FRENICOURT
et M. Damien FUSTIER et leurs enfants

Larmentier

- Mme Maëllia GAUTHIERE
et M. Alexandre ROUDAUT
- Mme Mathilde SAINT JOANIS

La Jonière

- Mme Emilie et M. David DIOT et leur fils

La Muratte

- Mme Nicole SERVY

Le Mas

- Mme Priscilia RIBOULET et M. Charly LARTIGAUD

Le Vieux Palladuc

- Mme Manon GIRARD et M. Aurélien BOST
et leurs enfants
- Mme Sandrine TOURRETTE
- Mme Martine et M. Etienne PAMPHILE

Pubereau

- Mme Anne DOMAS et M. Corentin COLLE
- Mme Mélanie CLEMENT et M. François RIVIERE

Redevis

- Mme Justine MONDIERE
et M. Julien NICOLAS et leurs enfants

Sous le Bost

- Mme Estelle MONDIERE et M. Thomas SERGERE

Naissances

- Justine PONS née le 24 avril 2020
- Adrien Michel YTOURNEL né le 5 juin 2020
- Constance Jeanne Léa FUSTIER née le 16 juillet 2020
- Julia VIJOUX née le 28 août 2020
- Mila RIGAUDIAS née le 9 septembre 2020



Mariages

- Cédric Thierry CHATELET et Mylène TARAGNAT,
le 5 septembre 2020
- Karim DAMENE et Amel REMADA,
le 10 octobre 2020

Décès

- Mme Ginette SAVATTEZ, le 23 février 2020, 94 ans
- M. Jacques BRUN, le 10 Août 2020, 84 ans
- Mme Arlette THORE, le 26 septembre 2020, 83 ans
- Mme Danielle ARNAUD, le 20 octobre 2020, 71 ans



Grande opération «Adopte une poule»

*Alors pourquoi une poule, plutôt qu'un chat ou un chien, nous direz-vous ?
Et bien, s'il ne fallait donner qu'une raison, parce qu'ils ne pondent pas d'œufs eux !*

La commune de Palladuc OFFRE 2 poules par foyer

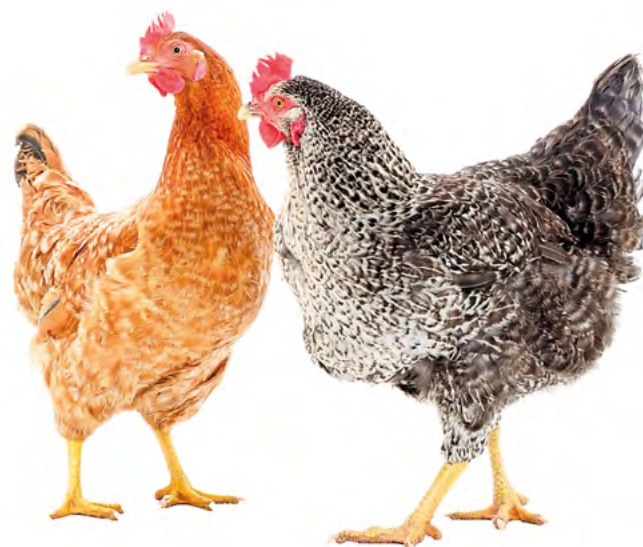
A vous de bons œufs frais à domicile ! Chaque poule pond environ 150 œufs/an

Dites Stop au gâchis ! Une poule dévore environ 150 kg de restes alimentaires par an.

Un animal domestique sans contraintes ! Une poule est facile à vivre, elle vit dehors.

Charte de bonne conduite

- Manipuler et traiter les poules avec douceur et respect
- Ne pas revendre les poules à des tiers
- Garder les poules en vie jusqu'à leur mort naturelle
- Veiller à la santé des poules en leur apportant les soins nécessaires
- Veiller à la sécurité des poules en leur fournissant un poulailler leur permettant d'être à l'abri des prédateurs, notamment la nuit
- Fournir aux poules une alimentation adaptée et un parcours herbeux extérieur



Le nombre de poules disponibles étant limité,
les premiers inscrits seront les premiers servis

Renseignements et inscription du 8 au 26 février 2021 auprès de votre Mairie

☎ 04 73 94 32 41 - contact@commune-palladuc.fr

Réception début avril 2021

Cimetière

Agrandissement

Réalisation du dessouchage par la société ATP de Chabreloche pour un montant de 20 343,77 € HT.

Prochaine étape : réalisation d'un mur d'enceinte, un columbarium et un jardin du souvenir.



Reprise des concessions funéraires en état d'abandon



Comme certains d'entre vous ont pu le constater, le cimetière est en cours d'agrandissement. Il est également convenu de procéder à la reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

En effet, lors de nos différents déplacements en ce lieu, il a été constaté que plusieurs tombes semblent être abandonnées. Il appartient à la commune de s'en assurer.

La procédure est longue et très réglementée. Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient de remplir trois critères :

- Avoir plus de trente ans d'existence,
- La dernière inhumation doit avoir eu lieu il y a plus de 10 ans,
- Etre à l'état d'abandon.

La constatation d'état d'abandon est la première étape. Ensuite, on vérifie que les deux autres critères sont également remplis. Si les proches ou ayants droits sont connus, ils seront convoqués par le Maire afin qu'un procès-verbal soit établi et mis en demeure de rétablir en bon état d'entretien la concession. Si les

personnes ne sont pas connues, un avis doit être affiché en mairie et au cimetière.

Le procès-verbal doit décrire avec précision l'état dans lequel se trouve la concession. La description est très importante car c'est grâce à elle que, trois ans plus tard, lors du second constat, il pourra être établi si des améliorations ont été apportées ou pas.

Toute cette procédure doit être portée à la connaissance du public par des affichages à intervalles réguliers et sur une certaine durée.

Voici essentiellement, la démarche qui va être engagée et dont nous vous avons détaillé les principales étapes qui sont longues et fastidieuses. Si vous avez des informations, qui peuvent nous être utiles dans nos recherches, nous les acceptons bien volontiers, certaines concessions n'ayant plus aucune inscriptions. Le but est que celles-ci retrouvent un meilleur aspect et que le souvenir des personnes disparues perdure.

Tarifs

Les tarifs se décomposent comme suit :

Prix des concessions : 65 €/m² (hors frais d'enregistrement)

Location dépositaire :

- Les 5 premiers mois : gratuit
- Le 6^{ème} mois : 40 €
- Les 6 mois suivants : 65 €/mois
- Au-delà d'un an : 160 €/mois

Étang du Mas

Amis pêcheurs, un étang est à votre disposition. Pour en profiter, quelques règles sont à respecter.

L'accès est réservé aux habitants de Palladuc, la circulation des véhicules à moteur est strictement interdite aux abords et sur le pourtour de l'étang (voiture, quad, cyclomoteurs ...).

Les barbecues, le camping, la baignade ainsi que tous les rassemblements festifs sont proscrits.

La pêche est autorisée uniquement les dimanches et jours fériés du mois de juillet et août (sans carte de pêche). Une ligne par personne, pêche à la cuillère et amorçage interdit.

Ne pas laisser vos déchets,

« Respectez la Nature ».



Construction d'un terrain de pétanque

Suite à la demande du Club « Pétanque Palladuc » et pour faciliter la bonne pratique de leur sport notamment lors des rencontres sportives, le conseil municipal a décidé d'aménager un emplacement à côté du terrain de foot. Travaux réalisés en régie par Yannick et Philippe. Le terrain est mis à disposition pour les trois clubs de la commune ainsi qu'aux habitants de Palladuc (en dehors des rencontres sportives organisées par les clubs).



Avant



Après

Les associations et leurs présidents

- Union Sportive PalladucXavier VACHON
- 4 x 4 Passion Christian DOSISSARD
- Amicale de RedevisRichard ARNAUD
- Amicale des Sapeurs-Pompiers..... Daniel BARGEON
- Amis Notre Dame de la LizolleOlivier GRIFFON
- Association des Parents d'élèves..... Franck MAUPAS
- Comité des Fêtes Stéphane PERCHE
- Compagnie Passion NezJean-Louis BOUTERIGE
- Moto Racing Compétition..... Vincent RIGAUDIAS
- Palladuc PétanqueDavid THEVENET
- Pétanque des Bois Noirs Stéphane LARUELLE
- Protectrice de la Durolle Jean-Claude DASSAUD
- Société de Chasse Pierre FOUR
- U.S. Palladuc Anciens Michel LEVIGNE

Comité des fêtes de Palladuc

Le comité des fêtes de Palladuc n'a pu cette année 2020 organiser de manifestations.

Les membres du comité restent plus que jamais motivés pour proposer sur l'année 2021 un magnifique programme pour la Saint Georges si les conditions sanitaires le permettent.

Le comité des fêtes est composé d'une vingtaine de membres actifs.

Le bureau est le suivant :

- Président : Stéphane PERCHE

- Vice-Président : Julien BECHON
- Trésorière : Céline LAPALUS
- Trésorière adjointe : Benjamine LEPERS
- Secrétaire : Christiane BOST
- Secrétaire adjointe : Mélanie GOYON

Les personnes intéressées peuvent rejoindre l'équipe, par mail à : comitepalladuc@gmail.com, elles seront les bienvenues.

Yoga du Montoncel

Une année YOGA 2020 perturbée par la crise sanitaire nous a obligé à suspendre les cours par deux fois en mars et en novembre. Cependant, pour les adhérents motivés, et grâce à des cours audio envoyés par nos professeures, Geneviève et Odile, nous avons pu poursuivre à domicile, la quête du bien-être et de la sérénité. MERCI à elles deux pour leur implication.

Les animations, notamment la fête des 10 ans de l'association prévue en mars, ainsi que les différents

stages ou ateliers, ont dû être annulés. Nous espérons pouvoir aller au bout de nos projets en 2021 : matinée ayurvédique, découverte Ashtanga, découverte Feldenkrais, yoga des yeux, ...

Notre association, comme bien d'autres, vit dans l'espoir d'un retour à la vie normale, dans un contexte plus propice à l'équilibre physique et psychique.

En attendant, sachez-le : « La force est en vous, dans vos cœurs et dans vos corps. »

US Palladuc

Le club compte 2 équipes séniors et 1 équipe U18 (en entente avec Arconsat)

Tous les membres, joueurs comme dirigeants restent dynamiques, volontaires et festifs.

Durant l'année footballistique 2019-2020 les 2 équipes ont enregistré de bons résultats.

Début de saison 2020-2021 le club, ayant décidé d'évoluer, a accueilli un entraîneur et un arbitre officiel.

Le club est fier du mixte de sa jeunesse et de sa sagesse apportant une certaine stabilité et convivialité.

Si vous voulez être joueurs ou dirigeants le club vous attend et l'ensemble des membres vous invite les jours de match à venir encourager nos équipes.

Cette année vous pouvez suivre nos résultats sur la page Facebook de la commune.

Palladuc Pétanque

Pour notre club comme pour tous les autres clubs l'année 2020 fut une année blanche pour la pétanque puisque tous nos concours ont été annulés. Cependant nous restons positifs et pour 2021 nous espérons

pouvoir profiter pleinement du beau terrain que la municipalité a implanté. Nous tenons à remercier celle-ci pour son investissement dans notre sport !

Association APEP

En cette année 2020 avec toutes les précautions requises, l'APEP a pu organiser la vente de sapins les 4 et 18 décembre et a offert aux enfants un goûter de Noël à l'école.

Si vous avez d'autres idées de manifestations nous sommes tout ouïe ! Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : a pep63550@gmail.com
Bonne année et à bientôt !

Moto Club

2020 restera une année marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui a vu 70% des manifestations sportives annulées. L'impossibilité de se rassembler en automne, nous a empêché d'organiser notre randonnée automnale. Côté résultats sportifs, nos adhérents

ont participé aux épreuves qui ont pu se dérouler, et ont obtenu des podiums en championnat régional, et national. Nous allons rester optimistes pour cette nouvelle année, où nous allons organiser à minima, notre randonnée automnale. Nos Meilleurs vœux pour 2021.

Location salle socioculturelle et salle des associations

Tarifs 2021 (Approuvés par délibération)	Salle Socioculturelle (grande salle) + Office Caution : 500 €				Salle des Associations + Office Caution : 250 €	
	Sur une journée		Sur un week-end		Sur une journée	
	Eté (1 ^{er} mai au 30 septembre)	Hiver (1 ^{er} octobre au 30 avril)	Eté (1 ^{er} mai au 30 septembre)	Hiver (1 ^{er} octobre au 30 avril)	Eté (1 ^{er} mai au 30 septembre)	Hiver (1 ^{er} octobre au 30 avril)
Pour les résidents, associations* et entreprises de PALLADUC	125 €	150 €	250 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	300 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	80 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	105 € (+ 50 € par jour supplémentaire)
Pour les Non-résidents	225 €	250 €	450 € (+ 100 € par jour supplémentaire)	500 € (+ 100 € par jour supplémentaire)	180 € (+ 100 € par jour supplémentaire)	205 € (+ 100 € par jour supplémentaire)

Réunion publique du 8 septembre 2020

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer et nous vous en remercions.
Voici les principaux sujets abordés lors des échanges ou laissés dans la boîtes à idées.

Aménagement du bourg

Demande :

- Supprimer la place de parking devant l'église qui gêne la beauté de l'église.
- Réparer / améliorer la fontaine du bourg.
- Trop de voitures garées sur la chaussée masquent la visibilité rendant ainsi la zone dangereuse.
- Des voitures garées sur les trottoirs obligeant les piétons à marcher sur la route (dangereux).



Réponse :

Nous travaillons dès à présent sur l'aménagement du bourg. La configuration actuelle date des années 80 ; nous souhaitons maintenant restructurer un peu trottoirs et stationnements.

Cela suppose un travail d'étude et de concertation en amont.

La réfection des marches de l'église est un début, et se poursuivra avec la mise en valeur de cet édifice.

Des propositions d'aménagement du bourg marqueront une prochaine étape.

Demande :

- Davantage de sécurité dans le bourg : réduire la vitesse de circulation devant l'école, la mairie et la supérette. L'idée de ralentir la vitesse des voitures et camions a été émise plusieurs fois dans plusieurs lieux-dits de la commune.
- Aménager les abords de l'école jugés trop dangereux.

Réponse :

La vitesse excessive des véhicules sur la traversée du bourg, et notamment devant l'école a été plusieurs fois soulignée lors de la réunion. Les panneaux « limitation 30 km/h » ne semblent pas être respectés : nous réfléchissons à un dispositif permettant plus de sécurité.



Enfants, école

Demande :

- Echanges avec des écoliers Malgaches (proposition d'un habitant Malgache de la commune), échange culturel avec nos écoliers.
- Volonté d'avoir davantage d'aliments bio à la cantine scolaire.

Réponse :

Un partenariat avec une école de Madagascar a été proposé. Il s'agira d'envoyer d'anciens manuels scolaires de notre école. L'équipe enseignante proposera aux élèves divers travaux et échanges avec les écoliers Malgaches.

La cantine scolaire est fournie en produits frais, transformés sur place. L'accent est mis sur l'approvisionnement local, et bio lorsque c'est possible.

Développement durable

Demande :

- Volonté de projets plus écologiques pour la commune, préservation de la biodiversité...
 - Problème de pollution causée par les particuliers qui brûlent les déchets verts alors que cela est interdit.
- Proposition de mettre en place un service pour récupérer gratuitement les déchets verts chez les particuliers
- Volonté d'un éclairage public toute la nuit avec des ampoules LED (mesures économiques et écologiques).

Réponse :

Des projets de développement durable existent via l'intercommunalité Thiers-Dore-Montagne et sont utilisables par les habitants de Palladuc : broyage des végétaux, bacs de compostage pour particuliers et collectivités, programme de réduction des déchets...

De nouvelles initiatives pour Palladuc vous seront proposées à partir de l'an prochain, par votre équipe municipale.

L'éclairage communal est en cours de changement pour passer sur des supports moins énergivores. Par contre le dispositif d'extinction des feux de 23h00 à 4h30 sera maintenu.



Culture, animation

Demande :

- Davantage de convivialité pour les aînés : proposition de sortie, d'occupations, d'activités.
- Organiser des animations, événements dans la commune : café lecture / spectacle / théâtre / atelier cuisine / atelier informatique / sortie randonnée ...

Réponse : Cette période étant particulière due au Covid, le repas des aînés n'a pu être maintenu. Dès que cela sera à nouveau possible, des propositions d'animations seront faites.

De même, une activité yoga a lieu les jeudis soirs, et des ateliers informatique, équilibre, nutrition sont organisés ponctuellement en période non-Covid.

Demande :

- Installation d'une aire de jeux pour les enfants.

Réponse : Cela pourra être mis en place, vers le stade et au lotissement des Bourniers.



Restez branchés, élaguez !

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés... si vous constatez un dégât sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, signalez-le aux équipes d'Orange, soit :

A partir de votre smartphone : téléchargez l'application dommage réseau en flashant le qrcode adapté.

- prenez une photo de l'incident
- précisez l'adresse exacte et la nature des dégâts

À partir du web via dommages-reseaux.orange.fr

À partir de ma ligne fixe en appelant le **3900**

DANS CES DEUX DERNIERS CAS

Relevez le numéro mentionné sur l'étiquette bleue apposée sur le poteau pour faciliter la localisation de l'incident.

Elaguer : pourquoi ?

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à leurs frais aux travaux d'élagage.

Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police- secours, sapeurs-pompiers...).



Le saviez-vous ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) **vous engagez votre responsabilité civile.** A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également **passible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé** au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves

- des personnes dépendantes sont isolées.
- des liaisons internet, des télétransmissions sont coupées.
- des alarmes deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent.

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière*, et doit être réalisé à titre préventif.

*Article L51 Livre II du Code des postes et télécommunications électroniques. Modifié par LOI n°2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 85.

Sachez qu'il est toujours préférable de confier ses travaux d'élagage à un spécialiste.

Si vous craignez un risque de détérioration du poteau situé à proximité de la zone de travaux, vous pouvez solliciter Orange pour une prestation de dépose/ repose. Cette demande de devis de dépose/repose est à adresser :

> par courrier à :

**Unité d'Intervention AURA
Service Elagage
3941 Rue Joseph Chanrion - CS 81074
38021 Grenoble**

Travaux en investissement 2020

Voirie 2020 : Entreprise retenue : COLAS

- Tronçon après la station d'épuration de Sous le Bost en enduit bi-couche
- Route RD 201 – Chabetout avec la commune de Saint Rémy sur Durolle en enrobé
- Un autre tronçon vraiment dégradé, chemin du Cimetière, a été refait en enrobé

Le Conseil Départemental a accordé à notre commune, au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) une subvention de 2 373 € pour un montant total de dépenses de 14 829 € HT



Aménagement de l'entrée de l'église

- Maçonnerie : RC Construction de Palladuc.....4 389,52 € HT
- Rampes : RG Métallerie de la Monnerie le Montel.....950 € HT
- Reprise de l'enrobé : Techni TP de Chabreloche.....1 112 € HT



Avant



Après

Matériel

Achat d'outillages portatifs, panneaux de signalisation routière et de chantier.

Changement des postes téléphoniques pour une infrastructure internet WIFI / VOIP avec mise en réseau du système informatique de la Mairie. Une sauvegarde journalière s'effectue sur le cloud.

Budget Eau

L'étude patrimoniale est en cours. En régie les vannes de sectionnement et les compteurs ont été posés.

Bois du Moine : la cellule rassemblant les 3 captages existants est en place avec l'intervention de Techni TP de Chabreloche pour un montant de 13 709 € HT

Emplois saisonniers

Léo et Dylan, deux jeunes Palladucois sympathiques et dynamiques, sont venus en renfort de l'équipe technique cet été. Ils ont aidé à la pose des panneaux d'adressage et la réfection de la garderie scolaire et autres travaux de peinture.

Travaux en régie



Conduite d'eau à Lomanie

Pose des boîtes aux lettres



Sectorisation sur les châteaux d'eau de Palladuc (photo ci-dessus, travaux de nuit), Les Bourniers et la Lizolle

Nouveau logo sur les véhicules communaux



Commerce épicerie Joyeux Multi Services

Depuis 2019, bien des choses ont évoluées au sein de ce commerce de proximité :

- Nouvelles vitrines réfrigérées et installation d'une climatisation par la société Avolem
- Vente de produits locaux, des pâtisseries et pains spéciaux sur commande, poisson frais.
- Elargissement de l'offre de l'ensemble des produits marques distributeur Belle France.
- Installation d'une rôtissoire permettant l'achat de poulet rôti le dimanche matin (réservation le vendredi soir)
- Point de vente Françaises des Jeux



- Relais colis privé
- Coffrets cadeaux et chocolats pour les fêtes
- Livraison à domicile possible dans un rayon de 10 km sans frais supplémentaires.

Heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi
de 7h30-13h - 14h30-19h30

Dimanche et jours fériés de 7h30 à 12h30
Fermeture le Mercredi

Tél : 04 73 51 81 85

Facebook/Epicerie Joyeux

Les Copains d'abord, fin d'une époque

« Le Palladucois », Bar-Tabac-Restaurant, avait fermé ses portes en septembre 1996. De nouveaux propriétaires en ont fait l'acquisition en 1997. Tenu par Danielle ARNAUD et Alex CHAMPLET, le bar a réouvert le 1^{er} février 1998, sous une nouvelle enseigne « Les Copains d'abord ».

Lors de la fermeture de l'agence postale de Palladuc, le « Relais-Poste » a été installé au bar « Les Copains d'abord » le 2 novembre 2005. Cette nouvelle activité a redonné un nouveau dynamisme en conservant ce service de proximité pour toutes « opérations » postales, à la grande joie des habitants.



Ce lieu de convivialité est malheureusement fermé depuis le décès de Danielle ARNAUD en octobre dernier. Nous nous associons au chagrin de sa famille qui nous a fait savoir que le commerce serait mis en vente dès que la conjoncture le permettra.

Nous espérons sincèrement que quelqu'un saura voir le potentiel de ce local pour proposer un nouveau lieu de rencontres aux Palladucois. Faites-le savoir si vous connaissez des personnes intéressées. En ce qui concerne le « point poste » des démarches sont en cours avec l'administration postale pour que ce service perdure.



Ecole

Depuis la rentrée 2020, l'école de Palladuc compte 61 élèves répartis en trois classes.

Classe de Mme Fougerouse : 8 élèves de petite section, 6 de moyenne section et 8 de grande section.

Classe de Mme Lanouzière : 10 CP et 10 CE1

Classe de Mme Escriva : 6 CE2, 5 CM1 et 8 CM2

Depuis plusieurs années, les effectifs restent stables. Cette année, toute l'école travaille autour d'un thème commun appelé « Transformations ! ». Les enfants apprendront, selon leur niveau, comment une graine se transforme en plante, le blé en farine, le cacao en tablette de chocolat, le lait en fromage... En début d'année, tous ont déjà travaillé sur la transformation des déchets. Ils ont appris les bons gestes pour recycler, réutiliser et réduire les déchets. Une journée pour



nettoyer la nature complètera, au printemps, cette démarche citoyenne.

Services scolaires

- Garderie : 1€/heure et par enfant (pour une fratrie de 3 enfants et plus, le service n'est facturé que pour les 2 premiers enfants).
- Cantine : 2,30 €/repas





Remise de masques aux écoliers

Après avoir été confinés 2 mois, les élèves ont repris le chemin de l'école le 12 mai 2020. Contrairement aux collégiens et lycéens, le port du masque n'était pas obligatoire. A la rentrée de septembre, nous avons fourni à chaque enfant un masque puisque nous les avons commandés au cas où. Cette anticipation s'est révélée utile puisqu'à la rentrée des vacances de la Toussaint, le port du masque est devenu obligatoire pour tous les enfants de 6 ans et plus. Le 2 novembre dernier, nous avons donc remis 2 nouveaux masques aux élèves. Les enfants sont admirables car ils ont respecté cette obligation même si ce n'est pas toujours évident. Bravo à eux.



Enfin, la Région Auvergne Rhône Alpes a offert un masque à chaque enfant des classes CP et CE1 à leur taille. Bonne initiative. Nous espérons toutefois que cette situation ne perdure pas et que tout redevienne comme avant le 17 mars 2020.



C'est Noël !

Noël des enfants



Même si le traditionnel arbre de Noël n'a pu avoir lieu, il était hors de question que le père Noël ne fasse pas une visite éclair pour remettre les cadeaux (offerts par la mairie) aux élèves de Palladuc. L'association des parents d'élèves a, quant à elle, offert le goûter composé de papillotes et clémentines. La remise s'est effectuée dans la cour (beau temps oblige). Les enfants étaient ravis.

Repas de Noël à la cantine

Ce jeudi 17 décembre, les enfants ont dégusté un bon repas de Noël confectionné par un élu assisté de la cuisinière, celle-ci a joliment décoré les tables :

- Mousse de canard
 - Mignon de porc en croûte et son gratin dauphinois
 - Bûches au chocolat et papillotes
- Miam..... Les papilles s'en souviennent.



Colis de Noël des aînés

Compte tenu de la crise sanitaire, le repas automnal, offert par la municipalité aux aînés, n'a pas pu avoir lieu en novembre. Cependant, ces derniers n'ont pas été oubliés en cette fin d'année ; ils ont reçu, comme chaque année, leur colis de Noël mi-décembre. La distribution a été assurée par les membres de l'équipe municipale et a concerné 104 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 30 couples, 39 individuels et 5 résidents en maison de retraite.



Décorations de Noël

Elus et bénévoles ont participé à un atelier improvisé pour les décorations de Noël. De belles décorations ont ainsi été confectionnées avec des matériaux recyclés, de la récupération et beaucoup d'huile de coude. L'an prochain, nous espérons organiser de nouveaux ateliers, en nous y prenant à l'avance, et avec la collaboration de tous les volontaires Palladucois.

Galette des rois

Les aînés de la commune ont été invités le 14 janvier 2020 à déguster la traditionnelle galette des rois offerte par la municipalité. Ce fut l'occasion pour Monsieur le Maire de leur présenter ses vœux. Une trentaine de personnes était présente. Etaient concernées les personnes de la commune de 65 ans et plus.



Le personnel communal

Le personnel communal est composé de 6 agents titulaires et 2 contractuels :

Mme Annie MOLET, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, assiste le corps enseignant pour l'accueil, l'animation, la surveillance, l'hygiène et la sécurité des très jeunes enfants (classe de maternelle). Elle veille au bon déroulement de la sieste des tout petits ainsi que la garderie périscolaire du soir. Enfin, elle a en charge l'entretien de la classe, du dortoir et des sanitaires.

Mme Chantal BROUSSE, agent périscolaire polyvalent, est chargée de préparer et servir les repas à la cantine, d'assurer la garderie périscolaire du matin et de l'entretien des locaux.

Mme Djémina POYET, agent périscolaire polyvalent, est chargée de l'entretien des locaux et d'assurer la pause périscolaire du midi en assistant Mme BROUSSE dans le service des repas et la surveillance des enfants.

Mme Christelle NOALHAT, adjoint technique contractuel, vient en renfort pour le service des repas à la cantine ainsi que la surveillance des enfants durant la pause périscolaire. Elle participe également à l'entretien des locaux scolaires, administratifs et techniques.

Mme Sylvie COQUET, adjoint administratif contractuel, assure l'accueil des visiteurs ainsi que les tâches administratives (état civil, urbanisme, délibérations, facturation de la cantine et la garderie ...).

M. Frédéric VAUZELLE, adjoint administratif principal de 2^e classe, met en œuvre les directives politiques de l'équipe municipale. Il organise les services de la commune (préparation et suivi des travaux, élabore le budget, gère les ressources humaines, ...) tout en assumant aussi l'accueil du public.

M. Philippe NUGIER et M. Yannick CHAUNIER, adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, les agents administratifs et la population, conduisent l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.



De gauche à droite : M. Yannick CHAUNIER, Mme Djémina POYET, M. Philippe NUGIER, Mme Chantal BROUSSE, M. Frédéric VAUZELLE, Mme Christelle NOALHAT, Mme Annie MOLET et Mme Sylvie COQUET

Pompiers de Palladuc

L'histoire des pompiers de Palladuc va prendre fin en même temps que l'année s'achèvera. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2021, il y aura une fusion des deux centres de secours Palladuc et St Rémy sur Durole.

Les deux noms figureront donc sur tous les documents attendant notamment les calendriers communs.

Frédéric Melon sera le responsable et chef de corps pour ce centre St Rémy / Palladuc et va prendre le relais de Bernard Dauphant parti en retraite bien méritée.

Au vu des conditions sanitaires actuelles, le traditionnel banquet de la Sainte Barbe réunissant les deux centres n'a pas eu lieu ainsi que les différentes manifestations qui vont avec (médailles, diplômes, grades etc.)

Suite à cette fusion, 80 % des sapeurs-pompiers continueront d'exercer leurs activités de volontaires au sein des deux communes.

Malgré le contexte actuel un peu compliqué, les chefs de centre, les anciens et les pompiers actifs, les



membres des amicales des sapeurs-pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.

Prenez bien soin de vous et de vos familles.



L'antenne du SDIS, posée sur le toit de la Mairie depuis 2005, a été démontée cet automne.

Petit rappel

Les destructions de nids d'insectes (guêpes et frelons) ne sont plus à ce jour effectués par les sapeurs-pompiers, mais par des professionnels. Vous avez une solution à ce problème sur la commune de St Victor Montvianeix en la personne de :

M. Christophe FRANCOIS

(Dératisation, Désinfection,
Désinsectisation)

Ets Ça Pique

Lieu dit Les Bouches

Tél : 06 79 61 24 04

du lundi au dimanche 24h/24.

<https://ca-pique.fr>

christophefrancois@hotmail.fr

Elections

Les prochaines élections départementales et régionales françaises, prévues en mars 2021, sont décalées en juin.

Comment vérifier votre situation électorale ?

Pour vous assurer que vous figurez bien sur les listes électorales de Palladuc, vérifier que vous n'avez pas fait l'objet d'une radiation. Pour pouvoir voter aux élections de 2021, les personnes non inscrites doivent le faire au plus vite, les dates butoir peuvent être autorisées le 6^{ème} vendredi avant le scrutin soit en se

rendant à la mairie de votre domicile ou par le service internet mis à votre disposition. Pour connaître l'adresse de votre bureau de vote, vous pouvez interroger le téléservice disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F34687>

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

La demande de correction de votre état civil diffère selon votre situation. L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP géré par l'INSEE) et qui a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction :

1/ Si vous êtes né en France, un service en ligne est mis à votre disposition :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R49454> vous permettant de formuler votre demande de correction. Vous devez être en possession de votre acte de naissance (livret de famille ou demander auprès de votre commune de naissance). Cependant si

vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez alors formuler votre demande qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux tels que caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale...ou par courrier à l'adresse suivante : Insee Pays de la Loire Pôle RFD 105 rue des français libres BP 67401 44274 Nantes Cédex 2

2/ Si vous êtes né à l'étranger, vous pouvez formuler votre demande qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale...) ou auprès du service des élections.

Recensement militaire



Le recensement militaire (ou recensement citoyen) est obligatoire pour les filles et les garçons. Si vous êtes dans l'année de vos 16 ans, rendez-vous à la mairie pour vous faire recenser. Vous devez vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille. Vous pouvez venir seul.

Mission locale bassin thiernois

Si vous êtes âgés de 16 à 25 ans, non scolarisés, motivés pour la recherche d'un emploi,

- Des solutions sur mesure pour vous accompagner dans vos démarches pour l'emploi et formation adaptées à vos besoins ainsi que le logement, le transport et la santé.
- Des contrats aidés, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Un suivi dans l'emploi.
- Des rencontres avec des employeurs, des agences d'intérim et des partenaires sociaux.

Elle vous accueille de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi (sauf le mardi matin) avec ou sans rendez-vous :



Contact :

Mission locale de Thiers

20 rue des Docteurs Dumas 63300 Thiers

Tél : 04 73 80 49 69

www.missionlocale-thiers.com

Facebook & Instagram

N'hésitez pas à vous renseigner !

Passerelle *Besoin d'aide à domicile ?*

Une solution vraiment simple et rapide existe

Tél : 04 73 80 18 62

Mise à disposition de personnel (tout secteur) :

Particulier : tâches ménagères, jardinage, bricolage, service «enfant» (de + 3 ans)

Professionnel - Collectivités

NON AU HARCÈLEMENT

2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
APPELEZ LE 3020	APPELEZ LE 0 800 200 000
SERVICE & APPEL GRATUITS	



3919

*le numéro de téléphone
pour les femmes
victimes de violence*

Publié le 24 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chantage, humiliation, injures, coups...

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919.

Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est, en raison des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre, **accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.**



Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020. Le recensement détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus la commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Afin d'effectuer le travail de collecte concernant le nombre de locaux et d'habitants, un arrêté du maire a désigné :

- 1 coordonnateur communal, Sylvie COQUET secrétaire de mairie, chargé d'encadrer la préparation

et la réalisation de l'enquête de recensement. Il a pour interlocuteur extérieur le superviseur désigné par le directeur régional de l'INSEE.

- 2 agents recenseurs répartis sur 2 districts : Annie MOLET et Djémina POYET chargés de contacter les habitants.

La formation du coordonnateur communal et des agents recenseurs s'est déroulée lors de 2 sessions, les 2 et 9 janvier à Maringues, en présence du superviseur de l'INSEE. La collecte des informations par les agents recenseurs s'est organisée de 2 façons :

questionnaire sur format papier ou sur internet. Il a été constaté une forte progression des déclarations faites sur internet.

Résultat de l'enquête, 339 logements répertoriés dont 220 en résidences principales.

Début 2020, la commune comptait 541 habitants. A la suite du recensement, effectué en janvier et février, les données chiffrées pour le calcul de la population légale laissent apparaître que le nombre d'habitants s'élève maintenant à 524.

Numéros utiles

- Déchetterie St Rémy/Durolle - ☎ 04 73 53 93 08
- Trésorerie de Thiers - ☎ 04 73 80 62 66
- Gendarmerie - ☎ 04 73 94 30 02 ou 17
- Infirmiers : Mme Depuydt Géraldine - M. Pilon Stéphane - ☎ 04 73 51 98 34
- Hôpital de Thiers - ☎ 04 73 51 10 00
- Pompiers : 18



Palladuc
Puy de Dôme